

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 31 mars 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas ROECKEL

Conseillers présents et représentés : **11**

SEANCE du 4 avril 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Christian HUBER

Procuration : Christian HUBER pour Ludovic STIEBER

Délibération n° 2014/31

Objet : Désignation d'un délégué communal au sein de la Commission Locale eau potable et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-21 ;

Vu les statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11, 14 et 26 ainsi que son annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à un délégué par commune et par tranche de 3000 habitants et par compétence ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/21 en date du 28 mars 2014 ;

Considérant la délibération du conseil municipal susmentionnée a renouvelé les représentants de la commune auprès du SDEA au nombre de deux et qu'un seul délégué communal doit être désigné par vote à bulletin secret ; qu'il y a lieu d'annuler et remplacer cette délibération ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et à l'unanimité des présents et des représentés ;

ANNULE la délibération n° 2014/21 du 28 mars 2014 relative à la désignation du délégué communal au sein de la Commission Locale eau potable et des Assemblée Territoriale et Générale du SDEA ;

REMPLECE ladite délibération par la suivante :

Il est procédé au vote.

Résultat du scrutin :

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MOLINA Thomas (suppléant)	11	Onze
STUTZMANN Pascal (titulaire)	11	Onze

En application de l'article 11 des statuts modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, les membres du conseil municipal représentant la commune pour l'eau potable au sein du SDEA sont :

- Titulaire : Pascal STUTZMANN
- Suppléant : Thomas MOLINA

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 4 avril 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 7 avril 2014.

Le Maire
Alain NORTH